



Contrats saisonniers successifs

Par Piwisy

Bonjour,

Comme salarié saisonnier, je peux travailler par exemple l'été sur la côte et l'hiver à la montagne avec des employeurs différents. Y a t il une limite de durée cumulée des contrats et dans les situations extrêmes puis-je enchaîner par exemple 1 contrat de 8 mois et 1 contrat de 4 mois ?

Si cela est possible avec des employeurs différents, cela le serait-il avec le même employeur qui exploiterait différents établissements, avec un contrat pour la saison d'été et un autre contrat pour la saison d'hiver ? Y aurait il dans ce cas une limite de durée cumulée des contrats ?

Je vous remercie par avance

Gaultier

Par morobar

Bjr,
En théorie c'est possible.
Mais un même employeur qui signerait 2 contrats successifs sans observer une période de congés prendrait un risque en cas d'accident, en commettant une faute inexcusable.
En pratique la saison d'hiver débute mi décembre tandis que la saison d'été est close mis septembre.